



Les chiens et chats en état d'errance ou de divagation sur le territoire de la communauté de communes Mont-Lozère sont reçus à la

FOURRIÈRE ANIMALE DE LOZÈRE

**située chemin du Planas sur la commune du
Chastel-Nouvel.**

La fourrière animale prend à sa charge :

- la capture et le transport
- l'hébergement et la nourriture
- la recherche du propriétaire
- l'identification
- les soins vétérinaires, la vaccination



Si le chien ou le chat n'est pas récupéré par son propriétaire au bout de 8 jours ouvrés, qu'il soit identifié ou non, il devient la propriété de la fourrière animale de Lozère, qui se chargera de le placer dans un refuge pour le faire adopter.

Lorsque le propriétaire est retrouvé, il devra s'acquitter des frais de garde, d'identification et de frais vétérinaire éventuels auprès de la fourrière, avant la reprise de son animal.



**Contact de la fourrière :
06 78 02 98 83**